

Image not found or type unknown



Defauts mecaniques apres achat

Par **chedli**, le **02/04/2008 à 21:42**

bonsoir je serai heureux si vous pouvez m'aider car j'ai acheter un vehiculernquelques semaines apres un garagiste à constater que les rotules sont à changer les souffets de cremailleres foutus les accoudoires casses et colles etc.. est je un recours contre le vendeur (particulie) merci de m'aider

Par **Jurigaby**, le **02/04/2008 à 22:10**

Bonjour.rnrnOui, si il s'agit d'un vice caché, c'est à dire un défaut qui existait antérieurement à la vente et qui n'est pas liée à l'usure normale.

Par **chedli**, le **02/04/2008 à 22:41**

merci pour votre aide dois je comprendre que je peux obtenir gain de cause et comment merci pour votre aide UN GRAND MERCI

Par **Jurigaby**, le **02/04/2008 à 22:51**

Bonjour.rnrnProcéder à une expertise afin de voir si il y a vice caché et si tel est le cas, envoyer une lettre recommandé AR à l'acheteur en demandant paiement pour les réparations.

Par **chedli**, le **03/04/2008** à **01:52**

merci pour votre aide je suivre vos conseils UN GRANT MERCI